BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

MAI 2024

N° 844

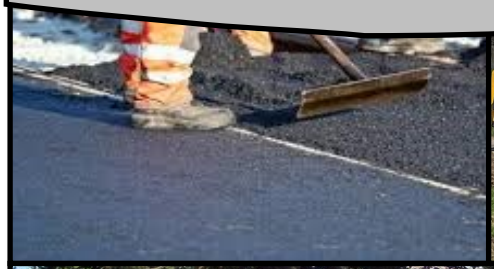

1000 DOJOS

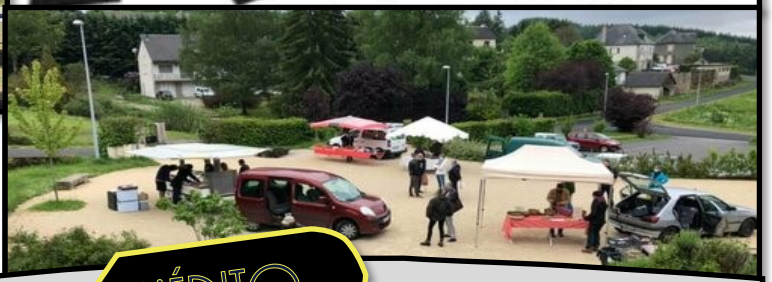

L'ÉDITO

Brèves de printemps

Budget : le budget primitif 2024 a été voté par le conseil municipal le 12 avril dernier. À cette occasion, pour compenser l'augmentation des bases, il a été décidé de baisser les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 3,3 %.

Le budget d'investissement comprend les travaux suivants :

-**Voirie** : la réfection de la VC 19, entre Le Rat et Giat, le renforcement de la VC de Drouillat, le déplacement du point d'apport volontaire à côté de l'EHPAD, ainsi que la réfection de la ruelle située route du Rat.
Le total de ces opérations s'élève à 214 000 € TTC avec des financements de l'État et du Département à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

-**Maison d'assistants maternels** : après avoir pris du retard pendant l'hiver, le chantier est enfin lancé correctement. Les entreprises de charpente et couverture devraient intervenir dans le mois de mai et pour une livraison prévue en fin d'année.

-**Aménagement d'un dojo dans la salle des activités** : dans le cadre du projet des 1000 dojos pour 2024, le projet d'aménagement de la salle des activités en dojo a été retenu. Nous allons réaliser une extension de la salle pour disposer de vestiaires avec WC et douche, et aménager la salle avec des tapis de sol. Cette salle sera réservée aux activités sportives (judo, karaté, gym, yoga, école, centre de loisirs, IME…). Pendant la saison estivale, les tapis seront retirés pour permettre l'installation de l'antenne de l'office de tourisme.

-Remplacement de la chaudière de la mairie : après 20 ans de fonctionnement, nous avons décidé de remplacer la chaudière bois de la mairie. L'étude technique préalable à son remplacement fait apparaître que la première chaudière avait été surdimensionnée par rapport aux besoins et que son fonctionnement pendant l'été pour assurer uniquement la production d'eau chaude avait accéléré son usure.

-**Travaux de l'église :** suite aux dégâts provoqués par la foudre l'an dernier, il reste à terminer les travaux de maçonnerie par l'entreprise Socoba qui interviendra fin mai.

-**Camping :** la commune va reprendre la gestion du camping en régie pour la saison estivale. Les services techniques ont déjà effectué un gros nettoyage du site pour préparer la saison. Pour la gestion et l'accueil, c'est Gilles Chavastelon qui va être recruté du 10 juin au 31 août.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL D'AVRIL

-DECES :

-de Léonie **GAVROIS**, à Peyrelevade, le 15 avril, à l'âge de 87 ans, domiciliée au 29 route du Rat, veuve de M. Roger MIDDERNACHT

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nous vous informons que le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé du 8 au 10 mai inclus.

GOLF DU CHAMMET

Golf Rural du Chammet

Ne manquez pas la **journée découverte du golf du Chammet** organisée par l'association des joueurs de golf du Chammet, qui aura lieu le **samedi 11 mai de 10h à 17h.**

Découverte des principes de jeu, du parcours, présentation du matériel. Ateliers d'initiation (putting, coup d'approche, grands coups de parcours)

INSCRIPTION GRATUITE AVEC PRÊT DE MATERIEL ET DE BALLES

► asj-golf-chammet@orange.fr ou 05.55.97.90.07 ou 06.31.16.74.87

Possibilité de restauration (réservation au 06.31.16.74.87)

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le conseil municipal invite la population à assister au défilé qui partira traditionnellement de la Mairie avec les sapeurs-pompiers à 11 h pour un dépôt de gerbe au monument aux morts.

DÉCLARATION D'IMPOTS

IMPÔTS 2024	Date limite de déclaration
Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne	
Départements N°1 à 19	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59
Départements N°20 à 54	Jeudi 30 mai 2024 à 23h59
Départements N°55 à 95	Jeudi 6 juin 2024 à 23h59
Départements N°971 à 976	Jeudi 6 juin 2024 à 23h59
Corse (2A et 2B)	Jeudi 30 mai 2024 à 23h59
Non-résidents	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59

Date limite pour faire une déclaration papier

Dépôt de la déclaration papier avant le : Mardi 21 mai 2024 à 23h59

Vous avez une question relative à la déclaration de vos impôts ? Prenez rendez-vous dans votre France Services au 05.55.94.73.13.

POISSON D'AVRIL

Après l'édition du mois d'avril, pas moins de 33 réponses ont été enregistrées concernant le sondage sur le devenir du bâtiment Chancibot. A défaut d'avoir mordu à l'hameçon de ce poisson d'avril, il aura au moins été bénéfique de savoir que la construction d'un bowling serait souhaitable pour 91% d'entre vous, et que le sondage citoyen via les applications est un outil efficace !

FORMATION COMPOSTAGE

« J'adopte un composteur » : Mini formation d'1h et je repars avec mon composteur gratuitement, à Peyrelevade le **mardi 4 juin**, 16h, 17h ou 18h. Sur inscription auprès de Haute-Corrèze Communauté : 06.61.39.77.80 ou ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr

SERVICES COMMUNAUX

Services techniques
Urgences uniquement (services des eaux, sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25

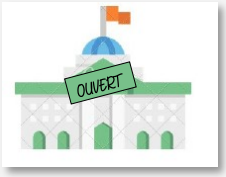

Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13

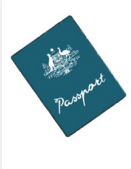

Passeport & CNI
Mercredi & vendredi 14h-17h30
sur rdv uniquement

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 08 MARS 2024 à 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean -Claude MALSOUTE, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Mathieu UGUEN, Alexandra LOULIER

Procurations : Isabelle DE SOUSA à Pierre COUTAUD, Joëlle MEYRIGNAC à Robert URBAIN, Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 16 DE LA SECTION XI

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le cabinet notarial afin de savoir s'il souhaitait user du droit de préférence concernant l'achat de la parcelle boisée cadastrée XI 16 de 6900 m².
Afin de sauvegarder ce bois de feuillus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de Madame Prévost, propriétaire, à hauteur de 2 000 €.

APPROUVE

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 70 DE LA SECTION YI, SISE AU VILLAGE DE NEGARIOUX

La proposition faite à la succession Nouaille a été retenu par le juge des tutelles pour un montant de 3 000€.
Un projet d'acquisition d'une autre grange au village de Négarioux pourrait voir le jour cette année. Ces deux bâtiments étant dégradés, il est envisagé de procéder à leur démolition afin d'aérer la village, dont l'habitat est dense.
Ce projet permettrait la création d'une aire de stationnement, et des zones d'épandages pour les assainissements individuels.

APPROUVE

3. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE POUR NEGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.
En ce sens, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.
Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation, dans le domaine de la prévoyance, en vue de souscrire un contrat collectif. Pour ce faire, une mutualisation avec les autres CDG de la Région pourra être envisagée. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
Une convention de participation dans le domaine de la prévoyance sera proposée au 3ème trimestre 2024 pour un début d'exécution au 1er janvier 2025.
Monsieur Le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale **reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.**

APPROUVE

4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE, DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT, ET DE LA STATION-SERVICE

Les comptes de gestion 2023 établis par la Trésorerie d'Ussel conformes aux comptes administratifs 2023, sont approuvés par le Conseil Municipal.

Les comptes administratifs 2023 (voir ci-dessous) sont votés à l'unanimité par nature et au niveau des chapitres pour chacune des sections :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- **Section de fonctionnement :**

Chapitres	montant budgétisé	Montant réalisé
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	451 416,00	376 709,64
012 - Charges de personnel	416 913,00	412 250,72
014 - atténuations de produits	6 000,00	5 895,00
65 - Autres charges de gestion courante	191 720,00	190 500,19
66 - Charges financières	12 769,59	8 386,09
67 - Charges Exceptionnelles	330,00	326,00
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00
022 - dépenses imprévues	0,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	**1 079 148,59**	**994 067,64**
023 - virement à la section d'investissement	439 202,00	0,00
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	46 754,50	46 754,50
Total de l'exercice	**1 565 105,09**	**1 040 822,14**
D 002 - Reprise du déficit N-1	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses cumulées	**1 565 105,09**	**1 040 822,14**
RECETTES		
013 - Atténuation de charges	10 000,00	7 529,14
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	56 615,00	64 336,33
73 - Impôts et taxes	446 353,00	492 670,11
74 - Dotations, subventions et participations	598 914,87	619 742,90
75 - autres produits de gestion courante	91 060,00	114 430,29
77 - produits exceptionnels	31 746,50	39 641,98
Sous total des recettes réelles	**1 234 689,37**	**1 338 350,75**
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	6 430,00	6 060,87
Total de l'exercice	**1 241 119,37**	**1 344 411,62**
R 002 - Reprise de l'excédent N-1	**323 985,72**	**323 985,72**
Total cumulé	**1 565 105,09**	**1 668 397,34**

Excedent cumulé **627 575,20**

- **Section d'investissement :**

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé	Restes à réaliser (RAR) au 31/12
DEPENSES			
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 025,69	80 798,28	0,00
20 - Immobilisations incorporelles (y compris le 204)	133 149,69	74 725,06	0,00
21 - Immobilisations incorporelles (achat terrains et matériel divers)	121 716,38	69 459,46	0,00
23 - Immobilisations en cours (opérations d'investissement)	689 608,76	138 201,42	551 407,34
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	1 053 500,52	**363 184,22**	**551 407,34**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 430,00	6 060,87	0,00
041 - Opérations patrimoniales d'ordre	38,50	38,50	0,00
Total de l'exercice	**1 059 969,02**	**369 283,59**	**551 407,34**
D 001 - Reprise du déficit N-1	0,00	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses cumulées	**1 059 969,02**	**369 283,59**	**551 407,34**

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé	Restes à réaliser (RAR) au 31/12
RECETTES			
13 - Subventions d'investissement	84 991,30	107 572,58	308 549,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	379 535,13	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds et réserves (FCTVA)	38 413,31	38 413,31	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	631,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	724,11	0,00
Sous total des recettes réelles	**502 939,74**	**147 341,00**	**308 549,00**
021 - Virement de la section de fonctionnement	439 202,00	0,00	0,00
024 - Produits de cessions d'immobilisations (vente de biens)	1 399,50	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	46 754,50	46 754,50	0,00
041 - opération d'ordre à l'intérieur de la section	38,50	38,50	0,00
Total de l'exercice	**990 334,24**	**194 134,00**	**308 549,00**
R 001 - Reprise de l'excédent N-1	69 634,78	**69 634,78**	**0,00**
Total des recettes cumulées	**1 059 969,02**	**263 768,78**	**308 549,00**

Déficit cumulé du budget principal de la Commune au 31/12/2022 **-105 514,81**

Restes à réaliser au 31/12/2023 **- 242 858,34**

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

- **Section d'exploitation**

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	58 888,00	47 450,13
012 - Charges de personnel	26 390,00	25 497,50
014 - Atténuation de produits	13 805,00	10 570,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66 - Charges financières	8 498,04	8 497,62
67 - Charges exceptionnelles	400,00	342,32
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	**107 981,04**	**92 357,57**
023 - Virement à la section d'investissement	32 525,00	0,00
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	68 392,00	68 391,76
Total de l'exercice	**208 898,04**	**160 749,33**
Reprise du déficit N-1	0,00	0,00
Total des dépenses cumulées	**208 898,04**	**160 749,33**
RECETTES		
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	166 015,11	139 184,40
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77 – Autres produits de gestion		75,00
Sous total des recettes réelles	**166 015,11**	**139 259,40**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 882,93	32 883,53
Total de l'exercice	**208 898,04**	**172 142,93**
002 - Reprise de l'excédent N-1	0,00	0,00
Total cumulé	**208 898,04**	**172 142,93**
Excédent cumulé		**11 393.60**

- **Section d'investissement :**

DEPENSES

20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	157 998,69	80 245,20	44 400,00
23 - Immobilisations en cours	148 384,82	70 831,83	1 020,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 239,73	20 239,73	0,00
020 - Dépenses imprévues	7 246,54	0,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	**338 869,78**	**171 316,76**	**45 420,00**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 882,93	32 883,53	0,00
Total de l'exercice	**381 752,71**	**204 200,29**	**45 420,00**
D001 - Reprise du déficit N-1	245 028,84	245 028,84	0,00
Total des dépenses cumulées	**626 781,55**	**449 229,13**	**45 420,00**

RECETTES

13 - Subventions d'investissement	359 367,12	307 699,00	46 729,00
10 - Dotations, fonds et réserves (FCTVA)	96 136,41	96 136,41	0,00
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 361,02	70 361,02	0,00
Sous total des recettes réelles	**525 864,55**	**474 196,43**	**46 729,00**
021 - Virement de la section de fonctionnement	32 525,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 392,00	68 391,76	0,00
Total de l'exercice	**626 781,55**	**542 588,19**	**46 729,00**
R001 - Reprise de l'excédent N-1	0,00	0,00	0,00
Total des recettes cumulées	**626 781,55**	**542 588,19**	**46 729,00**
Excédent cumulé de l'exercice 2023 à reporter n+1		**93 359,06**	
Restes à réaliser au 31/12/23			**1 309,00**

BUDGET DE LA STATION-SERVICE

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	305 615,00	277 440,71
012 - Charges de personnel	900,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	**306 515,00**	**277 440,71**
Total de l'exercice	**306 515,00**	**277 440,71**
Reprise du déficit N-1	0,00	0,00
Total des dépenses cumulées	**306 515,00**	**277 440,71**

RECETTES

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	206 515,00	249 817,26
77 – Autres produits de gestion	100 000,00	100 000,00
Sous total des recettes réelles	**306 515,00**	**349 817,26**
Total de l'exercice	**306 515,00**	**349 817,26**
002 - Reprise de l'excédent N-1	0,00	0,00
Total cumulé	**306 515,00**	**349 817,26**
Excédent 2023 à reporter en n+1		**72 376,55**

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'excédent de fonctionnement 2023 soit, 627 575,20 € sera reporté au budget 2024 :
- au compte R002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement antérieur reporté) pour 279 202,05 € ;
- au compte 1068 de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) pour 348 373,15 €.

Le déficit d'investissement 2023 soit, 105 514,81 € sera reporté au budget 2024 :
- au compte D001 de la section d'investissement (déficit d'investissement antérieur reporté)

Il convient d'inscrire - 242 858,34 € dans les « restes à réaliser », au titre des opérations en cours.

6. EAU ET ASSAINISSEMENT / TRANSFERT DE LA COMPETENCE.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat de la Diège, arrêtés par monsieur le préfet de la Corrèze le 19 décembre 2017, intègrent désormais les compétences optionnelles Eau et Assainissement collectif.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat assure depuis le 1er janvier 2018, à la suite du redécoupage des intercommunalités : le service public de l'Eau sur 11 communes (Aix, Couffy, Courteix, Eygurande, Feyt, Lamazière-Haute, laroche-près-Feyt, Lignareix, Merlines, Monestier-Merlines, Saint-Pardoux-le-Neuf); Le service public de l'Assainissement collectif sur 3 communes (Eygurande, Merlines, Monestier-Merlines).

Monsieur le Maire précise que la Commune de Saint-Rémy a transféré plus récemment, le 1er janvier 2023, les compétences de l'Eau et de l'Assainissement collectif au Syndicat.

Il précise que le Syndicat assure ces services publics sous le mode de la **régie intercommunale.**

Il rappelle qu'il a sollicité le Syndicat par courrier du 31 janvier 2024 pour connaître la démarche à suivre pour préparer le transfert de ces compétences au Syndicat.

Monsieur le Maire précise également que la loi, dans sa version actuelle, prévoit un transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes le 1er janvier 2026 et qu'il convient de s'y préparer dès à présent.

Il précise le fonctionnement actuel du service des eaux et de l'assainissement collectif de la commune n'est pas optimal. Même si des efforts ont été faits ces dernières années pour années pour améliorer la gestion et professionnaliser le service (cartographie, jaugeages réguliers des sources, rédaction d'un bilan annuel, télésurveillance, révision du zonage et du schéma directeur de l'assainissement collectif, schéma directeur de l'eau, travaux …), la gestion quotidienne du service devient de plus en plus complexe et nécessite des compétences techniques, juridiques et administratives de plus en plus pointues.

Il indique qu'il est donc aujourd'hui indispensable de regrouper la gestion de ce service à une échelle plus large que celle de la commune pour disposer de moyens humains à temps plein sur cette compétence. Parmi les solutions envisageables le transfert de la compétence au Syndicat de la Diège est une possibilité.

Il présente donc le mode opératoire pour organiser le transfert des compétences entre la Commune et le Syndicat

Monsieur le Maire explique que le Syndicat de la Diège souhaite disposer de l'ensemble des données sur le fonctionnement et l'organisation des services publics d'Eau et d'Assainissement collectif de Peyrelevade afin d'identifier les différents enjeux.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat dispose déjà d'un certain nombre de données sur la gestion de l'Eau de la Commune grâce au schéma directeur d'eau potable de Haute-Corrèze Communauté, et que le Syndicat a assisté la Commune dans la réalisation de son schéma directeur d'assainissement, achevé en 2021.

Il précise qu'à l'issue de l'étude, le Syndicat de la Diège et/ou la commune peuvent valablement refuser la demande de transfert si ceux-ci estiment que les dimensions administratives, juridiques, financières et techniques n'ont pas été suffisamment prises en compte pour lui permettre d'exercer ces services publics dans les meilleures conditions, ceci dans l'intérêt futur des usagers du service.
Monsieur le Maire explique que, si l'ensemble des conditions est réuni, l'exercice des compétences par le Syndicat pourrait être effectif avant le 1er janvier 2026.

Considérant la pertinence d'un exercice mutualisé des compétences Eau et Assainissement Collectif afin de garantir une meilleure qualité de service aux usagers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Affirme** sa volonté de transférer à terme les compétences Eau et Assainissement collectif au Syndicat de la Diège ;
- **Décide de collaborer** avec le Syndicat de la Diège en ce sens ;
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération .

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. FINANCES / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle les propositions de projets en matière d'investissement pour l'année 2024. Il précise que la prochaine séance du conseil municipal sera consacrée au vote des budgets. Les projets sont les suivants :

- Construction d'une maison d'assistants maternels ;
- Aménagement d'un DOJO ;
- Remplacement de la chaudière bois de la mairie ;
- Programme de voirie 2024 ;
- Fin des travaux de réparation de l'église Saint-Pierre ;
- Aménagement d'une aire de services pour vélo.

2. FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ;

Dans la continuité du précédent point, et dans l'optique du vote des budgets, le montant des subventions a été fixé dans un premier temps. Les attributions des subventions, ainsi que leur versement sera effectué à l'issue des votes des budgets, dans le courant du mois de mai.

3. QUESTIONS DIVERSES

- L'année 2025 sera en partie consacrée à la refonte de l'éclairage public communal. Certains lampadaires seront changés afin de baisser leur consommation. De même, il sera nécessaire de supprimer quelques points lumineux (environ 1/3e). Une réflexion devra être menée sur l'ensemble du bourg et des villages de la commune. D'ores et déjà, l'équipe municipale est à l'écoute des idées.
- Haute-Corrèze Communauté a sollicité la commune pour reprendre la propriété du bâtiment accueillant la ressourcerie. Le bâtiment a été estimé à 114 000 € par le service des domaines. HCC propose à la commune de récupérer le bâtiment pour 1€ symbolique.
- M. Jean-Claude Dufaud, agent des services techniques, souhaite faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Une offre d'emploi sera publiée après l'été.
- Commission budget le 25 mars à 15h, vote des budgets le 12 avril à 19h.

Fin de séance à 22 heures